



Communiqué aux actionnaires du résultat de l'exercice 2025

À la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du Groupe industriel SAIDAL spa, le 29 juin 2029 à l'hôtel Jardy (Alger), le Groupe SAIDAL informe l'ensemble de ses actionnaires que les résolutions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées comme suit :

Première résolution : Adoption du rapport de gestion du Conseil d'Administration De l'exercice clos au 31 Décembre 2025

- L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Groupe Industriel SAIDAL Spa, réunie En date du 29 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après Avoir :
- Examiné le rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance N° 05 du 09 Juin 2026 ;
- Examiné les états financiers de la Société Mère au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance N° 03 du 29 Avril 2026 ;
- Entendu l'exposé du Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ;
- Pris acte du rapport de certification des Commissaires Aux Comptes relatif aux états Financiers de la Société Mère de l'exercice 2025 et entendu son exposé ;
- Entendu les explications complémentaires exposées verbalement par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Commissaires Aux Comptes.

Décide :

- D'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 du Groupe Industriel SAIDAL Spa, avec :
- Un total net du bilan à l'actif et au passif de : Soixante-Douze Milliards, Trois Cent Soixante-Dix-Sept Millions, Huit Cent Soixante-Treize Mille, Vingt-Six Dinars et Quarante-Quatre Centimes (72.377.873.026, 44 DA) ;
- Un résultat net bénéficiaire de : Trois Milliards Deux Cent Cinq Millions, Trois Cent Cinquante-Trois Mille, Cinq Cent Trente-Sept Dinars et Trente-Deux Centimes (3.205.353.537,32 DA) ;
- D'approuver les actes de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;
- De donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des Membres présents et votants.

Deuxième résolution : Comptabilisation des changements d'estimations ou de Méthodes, des corrections d'erreurs ou d'omissions dans le compte "Report à nouveau"

- L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Groupe Industriel SAIDAL, réunie en Date du 29 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, approuve Le solde négatif d'un montant de Quarante-Neuf Millions Deux Cent Quarante Sept Mille Neuf Cent Quatre-vingt Sept Dinars et Soixante Dix Centimes (49.247.987,70 DA), porté au compte « Report à nouveau » résultant des changements d'estimations ou de méthodes Comptables, des corrections d'erreurs ou d'omissions.
- Cette correction prévue dans le cadre de la Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant Système Comptable Financier et notamment en vertu de l'article 138.4 de l'Arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des Membres présents et votant

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Groupe Industriel SAIDAL, réunie en date du 29 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 d'un montant de Trois Milliards Deux Cent Cinq Millions, Trois Cent Cinquante-Trois Mille, Cinq Cent Trente-Sept Dinars et Trente-Deux Centimes (3.205.353.537,32 DA) et comme suit ;
- Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 : 3.205.353.537,32 DA
- Report à nouveau négatif : 49.247.987,70 DA
- Résultat distribuable : 3.156.105.549,62 DA
- Réserve légale (Constituée à hauteur de 10% du capital social) : NEANT
- Dividendes (A raison de 35,00 DA l'action) : 350.000.000,00 DA
- Intéressement des travailleurs : 300.000.000,00 DA
- Tantièmes (à raison de cinq (05) fois les jetons de présence de l'exercice 2025, et ce, dans la limite de Six (06) réunions tenues, au titre de l'exercice clos au 31/12/2025. Soit 16.000.000,00 DA
- Réserves ordinaires : 2.490.105.549,62 DA

Cette résolution est adoptée à la majorité des Membres présents et votants.

Quatrième résolution : États financiers consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2025

- L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du Groupe Industriel SAIDAL, réunie en Date du 29 Juin 2026, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir :
- Examiné le rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance N° 05 du 09 Juin 2026 ;
- Examiné les états financiers consolidés des EPE-SPA du portefeuille du Groupe Industriel SAIDAL au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa séance N° 03 du 29 Avril 2026 ;
- Entendu l'exposé du Président du Conseil d'Administration du Groupe ;
- Pris acte du rapport de certification des Commissaires Aux Comptes relatif aux états Financiers consolidés de l'exercice 2025 et entendu son exposé ;
- Entendu les explications complémentaires exposées verbalement par le Président du Conseil d'Administration du Groupe et les Commissaires Aux Comptes.
- Approuve les états financiers consolidés des EPE-SPA du portefeuille du Groupe Industriel SAIDAL clos au 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés, et faisant ressortir :
- Un total net bilan à l'actif et au passif de : Soixante-Seize Milliards, Trois Cent Six Millions, Sept Cent Deux Mille, Huit Cent Six Dinars et Soixante Centimes. (76.306.702.806,60 DA) ;
- Un résultat net bénéficiaire de : Trois Milliards Six Cent Vingt et Un Millions, Trente Mille, Sept cent Quarante-Six Dinars et cinquante-Trois Centimes (3.621.030.746,53 DA).

Cette résolution est adoptée à la majorité des Membres présents et votants

Cinquième résolution : Réunion supplémentaire du Conseil d'Administration

Sixième résolution : Partie variable de la rémunération de l'Exercice 2025

Septième résolution : Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Huitième résolution : Jetons de présence

Neuvième résolution : Reconfiguration du Conseil d'Administration

Dixième résolution : Publicité légale et réglementaire

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12 h 30 mm.

De tout ce que ci-dessus a été dressé, le présent procès-verbal, lu en fin de séance par les Membres du bureau de l'Assemblée Générale.

LE DIRECTEUR GENERAL
MR BOUARARA YOUNES

